

Lignes directrices du parti socialiste neuchâtelois à l'horizon 2025

Introduction

Ce document présente les lignes directrices du parti socialiste neuchâtelois à l'horizon 2025. Celui-ci porte principalement sur l'engagement de notre parti au niveau cantonal mais peut aussi soutenir des actions au niveau fédéral et communal. Ce document est le fruit d'un processus participatif souhaité au lendemain des élections fédérales 2019. Une occasion de revisiter nos valeurs fondamentales. L'ouverture concrète de ce processus a été donnée lors du congrès du 25 janvier 2020. Après différentes étapes de débats internes, menés et nécessairement influencés par la crise inédite liée à la pandémie du Coronavirus, le présent document a été soumis à la consultation de l'ensemble des membres du parti qui ont pu déposer des amendements. La version finale de ces lignes directrices a été débattue et validée lors du congrès du 14 novembre 2020. Elles serviront à la déclinaison concrète du programme des élections cantonales 2021 et à l'action des futur·e·s élu·e·s.

Depuis plusieurs législatures, le PSN a affirmé qu'il fallait assainir les finances non pas comme une fin en soi, mais dans le but de pouvoir être à même de renforcer les services publics, distribuer des subventions à celles et ceux qui en ont besoin et à investir pour l'avenir notamment pour réussir le virage énergétique. Or, sous l'impulsion de ministres socialistes, cet assainissement a été atteint durant cette législature, de sorte qu'il est temps aujourd'hui, tout en restant attentifs à ne pas fragiliser outre mesure la capacité financière de l'État, de changer de paradigme et de mettre dorénavant l'accent sur les prestations à la population.

SOLIDARITÉ

Le PSN s'engage pour plus de solidarité, pilier de la cohésion sociale d'aujourd'hui et de demain.

La solidarité entre toutes les personnes qui constituent une société, quels que soient leur âge, leur genre ou encore leur origine, est au cœur de la politique du parti socialiste depuis son origine. La solidarité est un pilier indispensable à la cohésion sociale de notre société d'aujourd'hui et à celle de demain. Comme l'exprime le programme du parti socialiste suisse, la solidarité « ... vise à une répartition aussi juste que possible des biens, des services, du pouvoir, du bien-être et des chances. (...) Une politique solidaire implique la redistribution pour corriger les inégalités de répartition, éliminer ou réduire les discriminations, prendre résolument le parti des opprimé·e·s, des exploité·e·s, des membres les plus faibles de la société et de la nature. Comprise dans ce sens, la solidarité implique également des devoirs : le devoir

de participer selon ses forces à la redistribution des richesses, le devoir de s'impliquer activement dans la vie sociale, la responsabilité envers les personnes les plus faibles et envers celles et ceux dont l'existence même dépend du soutien de la société. »¹.

Le PSN identifie trois domaines en particulier dans lesquels il entend renforcer la solidarité.

1. La solidarité dans les finances publiques, ainsi que dans la création et la redistribution des richesses

Après deux législatures marquées par l'aboutissement de réformes destinées à l'assainissement des finances de l'État, le PSN considère que le but du redressement des finances est atteint. Si des finances saines demeurent nécessaires pour que l'État puisse assurer ses missions, le PSN s'engage à :

- Consolider et moderniser les ressources financières des collectivités publiques (par exemple par une fiscalité sociale ou écologique ou encore par des taxes sur les transactions financières ou boursières) ;
- Développer les moyens étatiques alloués aux services publics, aux prestations en faveur de la population et à la transition écologique ;
- Veiller à ce que les systèmes de redistribution des richesses et de mutualisation des charges à l'intérieur du canton visent une diminution des écarts entre les communes et à ce que les investissements cantonaux jouent un rôle moteur dans le développement équilibré du canton et de chacune de ses régions ;
- Veiller à ce que les investissements cantonaux favorisent la transition écologique (efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, etc.) ;
- Renforcer l'impôt sur les grandes successions ;
- Mettre en place au niveau fédéral un impôt de 1% sur les fortunes des personnes physiques supérieures à 10 millions ;
- Encourager les projets de coopération au développement au niveau cantonal et communal ;
- Favoriser la transversalité dans l'organisation et la conduite des administrations cantonale et communale ;

¹ [Programme du parti socialiste suisse, 2010, p. 12](#)

- Faire émerger un modèle de société dans lequel l'apport de chacun-e – qu'il soit professionnel, privé ou associatif – contribue à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.

2. *La solidarité par le renforcement du filet de protection sociale*

Le système fédéral des assurances sociales (AVS, AI, chômage, ...) montre depuis plusieurs années des failles. De nombreuses personnes ne sont pas assurées pour la perte de gain en cas de maladie, ou sont exclues du droit au chômage. D'autres sont exclues de l'assurance-invalidité, alors qu'elles ne peuvent pas réintégrer le marché ordinaire du travail pour des raisons de santé. D'autres encore travaillent avec un revenu si faible qu'il ne leur permet pas de couvrir leur minimum vital. Au final, c'est l'aide sociale cantonale qui doit intervenir en dernier recours, alors qu'elle ne constitue pas une solution adaptée. Cette situation n'est pas acceptable aux yeux du PSN. La crise économique consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus met en exergue toutes ces lacunes, que nous devons combler de toute urgence. Il est désormais prioritaire de lutter contre les inégalités économiques et sociales qui se sont déclarées lors de la crise sanitaire.

Le PSN souhaite renforcer ce filet de protection sociale afin de réduire le nombre de personnes qui passent ainsi « entre les mailles du filet ». Concrètement, le PSN s'engage à :

- Développer une prestation complémentaire liée au revenu des familles ;
- Renforcer et étendre le droit aux subsides à l'assurance maladie pour aider en particulier les familles et les revenus modestes ;
- Renforcer et développer les mesures de soutien pour les situations difficiles (notamment en mettant sur pied un fond pour « cas de rigueur » et en développant de nouveaux mécanismes pour lutter contre le chômage des jeunes, par exemple via une participation au salaire des deux premières années de travail pour les moins de 25 ans) ;
- Étudier l'adéquation et la faisabilité de nouveaux types de revenus tel qu'un revenu de transition écologique ;
- Travailler à l'instauration au niveau fédéral d'une Assurance Générale de Revenu (AGR) ;
- Veiller à ce que les gains de productivité découlant de l'automatisation croissante du travail profitent aux salarié·e·s, par une réduction de la durée du travail couplée à une augmentation des salaires horaires ;

- Renforcer et diversifier les sources de financement des assurances sociales pour compenser les effets de la robotisation, du développement de nouvelles formes d'emplois échappant aux cotisations sociales ou encore et du vieillissement de la population ;
- Agir sur un plan fédéral pour mettre en place une APG maladie obligatoire ou, à défaut, modifier les bases légales pour en laisser la possibilité aux cantons ;
- Créer une caisse d'assurance maladie unique publique cantonale ou régionale ;
- Défendre le principe d'une aide sociale qui continue à assurer des conditions dignes aux bénéficiaires et qui leur offre des opportunités de sortir de l'isolement ;
- Augmenter progressivement le salaire minimal pour atteindre le montant de 25.-/heure ;
- Instaurer un salaire minimum pour les apprentis et les stagiaires également ;
- Permettre à chacun de savoir quelles prestations sociales existent en adaptant les documents pour qu'ils soient accessibles.

3. *La solidarité pour un accès à la santé pour toutes et tous*

La santé n'est pas une marchandise, encore moins un marché comme un autre. La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus a mis en lumière à la fois l'importance d'un système sanitaire solide, coordonné et professionnel, mais a aussi révélé des inégalités en matière de santé. Aujourd'hui plus que jamais, le PSN entend renforcer un système de santé public, préventif et curatif, solidaire entre personnes jeunes et moins jeunes, entre personnes bien portantes et celles atteintes ponctuellement ou durablement dans leur santé.

Concrètement, le PSN s'engage à :

- Utiliser toutes les marges de manœuvre à la disposition des cantons pour combattre les injustices générées par les mesures qui ont fait de la LAMal un marché et non plus une assurance sociale ;
- Continuer à se battre pour des conditions de travail de qualité et uniformes pour l'ensemble du personnel du système de santé, notamment à travers la reconnaissance de la CCT21 dans tout le secteur ;
- Agir pour le plafonnement des rémunérations excessives de certain·e·s professionnel·le·s du secteur de la santé ;

- Poursuivre son engagement pour garantir une médecine de proximité sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Encourager et soutenir les communes à développer des centres de santé de proximité ;
- Assurer une prise en charge médicale de qualité pour toute et tous et veiller à une équité dans l'accès aux soins ;
- Défendre le renforcement des soins palliatifs, à domicile et en ambulatoire ;
- Renforcer les politiques de promotion de la santé et de prévention des maladies transmissibles et non transmissibles ;
- Moderniser la structure et le fonctionnement des établissements médico-sociaux ;
- Encourager l'uniformisation de la gouvernance des services ambulanciers dans le canton ;
- Promouvoir les filières de formation dans le secteur de la santé en école et/ou en emploi (ES, CFC voire HES) et en renforcer les conditions-cadres ;
- Garantir l'accès aux soins dentaires de base pour toute la population ;
- Développer des projets transversaux, d'entraide et pluridisciplinaires entre différent·e·s professionnel·le·s (AS, Médecins, infirmière, ...).

PARTICIPATION

Le PSN s'engage pour que chacune et chacun, quels que soient son âge, son genre, son origine ou sa situation sociale puisse participer à la vie de la communauté.

Les efforts menés durant ces deux dernières législatures pour développer et renforcer les mesures destinées à l'insertion professionnelle doivent incontestablement être poursuivis. Une attention particulière doit être apportée aux outils permettant l'adaptation des métiers à la transition écologique et numérique. Au-delà de l'insertion professionnelle, c'est aussi pour la participation de chacune et chacun à la vie de la communauté, tout particulièrement pour les personnes exclues durablement du marché ordinaire du travail, que nous devons développer de nouvelles mesures.

Le PSN identifie quatre domaines en particulier dans lesquels les mesures destinées à la participation doivent être renforcées.

1. La participation favorisée par la formation tout au long du parcours de vie et des programmes d'insertion professionnelle et sociale

Le marché du travail se transforme aujourd'hui à un rythme effréné et il est désormais indispensable d'avoir la possibilité de se réorienter au cours de son parcours professionnel. Des programmes de formation et d'insertion sont indispensables pour permettre aux travailleuses et travailleurs, y compris les plus vulnérables, de trouver leur place dans une société en constante mutation.

Concrètement le PSN s'engage à :

- Poursuivre son combat pour une augmentation de moyens dans l'enseignement spécialisé et du soutien pédagogique permettant un accompagnement individualisé uniforme sur le territoire en travaillant au renforcement de sa qualité ce en veillant à l'efficacité des moyens accordés ;
- Garantir une participation professionnelle et/ou sociale qui corresponde aux parcours de chacune et chacun et développer des programmes de réinsertion dans les métiers liés à la transition énergétique ;
- Développer des programmes de formation et d'insertion qualifiants pour les personnes migrantes, incluant notamment la digitalisation, afin d'accélérer autant que possible leur intégration sociale et professionnelle ;
- Militer pour le but de l'école soit de former des citoyen-ne-s et pas uniquement des travailleur-se-s en privilégiant le développement des élèves plutôt que la compétition ;

- Valoriser l'enseignement musical sous toutes ses formes ;
- Encourager avec les Organisations du monde du travail le développement de formations répondant au mieux aux besoins futurs des entreprises ;
- Promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- Poursuivre notre engagement pour soutenir, favoriser et accompagner les entreprises qui forment des apprenti·e·s ou qui souhaitent devenir entreprise formatrice.

2. La participation par l'engagement politique, citoyen et bénévole

Une société est riche de la diversité de ses membres et cette richesse doit également se lire au sein de ses institutions. Le monde politique doit être repensé à la lumière de la représentativité et se rendre accessible à toutes et tous, y compris aux minorités, par de nouvelles approches. Cette représentativité sera également renforcée par une reconnaissance accrue du travail de la société civile dans le fonctionnement de notre société.

Concrètement le PSN s'engage à :

- Encourager les expériences locales de démocratie combinative, mélangeant différents types de systèmes (tirages au sort, assemblées citoyennes, ...) ;
- Viser la parité de fait au parlement et dans les autres organes politiques ;
- Instaurer des mesures incitatives à la participation politique ;
- Consolider la collaboration développée avec les organisations bénévoles œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et l'étendre à d'autres domaines ;
- Renforcer les activités de sensibilisation à la politique et l'instruction civique auprès des jeunes et des nouveaux votant·e·s, notamment par des événements et des débats dans les écoles ;
- Donner une meilleure visibilité auprès de la population du travail réalisé par les politicien·ne·s.

3. *La participation renforcée par l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et l'inclusion*

Le combat pour l'égalité et l'inclusion progresse mais les résultats sont encore insuffisants. De nombreux obstacles doivent encore être abolis pour parvenir à une société où tous les individus ont les mêmes opportunités et bénéficient de la même considération. Parvenir à cet objectif implique une sensibilisation dès le plus jeune âge, mais également de nouvelles approches du monde du travail et de l'intégration.

Concrètement, le PSN s'engage à :

- Développer une formation sur l'égalité à l'intention des enseignant·e·s et du personnel de crèche ;
- Augmenter le nombre de places d'accueil parascolaire et œuvrer pour une amélioration des conditions de travail dans ces structures ainsi que dans les crèches ;
- Encourager le subventionnement des sports intégrant plus systématiquement des femmes et des filles ;
- Lutter contre la discrimination à l'embauche en favorisant les CV anonymes et en instaurant des rapports sur l'égalité de la part des employeurs publics et privés ;
- Inscrire un monitoring régulier afin de veiller qu'aucune discrimination à l'embauche n'est faite dans la fonction publique ;
- Encourager l'intégration du « job sharing » dans la loi sur le personnel de l'État ;
- Regrouper les services s'occupant des personnes issues de minorités et sujettes à discrimination pour évaluer les mesures nécessaires ;
- Assurer une répartition équilibrée des deuxièmes accueils des personnes migrantes au sein des petites plutôt que des grandes agglomérations ;
- Développer une police de terrain et formée à garantir le vivre-ensemble ;
- Favoriser le rôle de la fonction publique et parapublique en faveur du vivre-ensemble ;
- Renforcer au sein des écoles des activités de sensibilisation au harcèlement de rue et aux violences sexistes et sexuelles, en développant une politique efficace permettant aux personnes victimes de se rendre dans les points de contact existants ;
- Interdire la publicité sexiste sur l'espace public ;

- Promouvoir les sports sans restriction de genre (exemple pour les garçons la natation synchronisée).

4. *La participation renforcée par le développement d'une politique culturelle et sportive ambitieuse et l'accès à une information de qualité*

Notre canton regorge d'acteurs et actrices culturel·le·s et sportif·ve·s qui jouent un rôle primordial dans pour la qualité de vie qu'ils proposent et dans leur identité. Cette diversité doit être valorisée et encouragée par une politique culturelle et sportive engagée et volontariste assortie d'un cadre légal qui dote ces secteurs d'outils permettant leur rayonnement à long terme. L'accès à l'information doit également être soutenu afin de garantir un paysage médiatique varié et de qualité.

Concrètement, le PSN s'engage à :

- Agir pour que l'État consacre au minimum 1 % de son budget au soutien des activités culturelles ;
- Soutenir la reconnaissance d'un statut pour les acteurs et actrices culturel·le·s ;
- Soutenir un paysage médiatique diversifié en instaurant un soutien étatique à la presse écrite de qualité ;
- Promouvoir les activités culturelles au sein des écoles et soutenir les visites et représentations scolaires ;
- Travailler à la reconnaissance du rôle économique de la culture ;
- Soutenir la candidature de la Chaux-de-Fonds, capitale culturelle suisse.

DURABILITÉ

Le PSN s'engage pour que le développement de notre canton s'opère par la préservation de nos ressources et de notre tissu économique et social.

Le PSN a agi de manière déterminante pour que les critères de développement durable soient systématiquement pris en compte dans les soutiens apportés aux projets cantonaux de développement économique. Mais l'urgence climatique et environnementale nous oblige aujourd'hui à revoir l'ensemble du fonctionnement de notre société. Si l'on considère qu'une société durable permet à la fois de répondre aux besoins actuels et à ceux des générations à venir, une adaptation rapide et profonde doit être opérée.

1. Un marché de l'emploi équilibré et une prospérité durable

Le développement économique doit se faire au service de l'être humain et dans le respect de l'environnement. Si le travail permet de produire des richesses, c'est aussi le premier moyen de les redistribuer, ainsi qu'un puissant vecteur d'intégration sociale. Un marché de l'emploi équilibré et une économie durable sont les conditions fondamentales qui permettent une prospérité réellement profitable à l'ensemble de la population.

Le PSN s'engage pour :

- Soutenir l'emploi en général, en particulier les entreprises qui s'adaptent ou innovent pour améliorer leur impact social et environnemental ;
- Renforcer la protection des salaires et améliorer les conditions de travail au sein des entreprises en collaboration avec les syndicats et en encourageant le développement des CCT ;
- Favoriser le développement des circuits courts, qui génèrent des emplois de proximité tout en s'inscrivant dans une logique de durabilité ;
- Lutter contre l'accaparement des richesses par une infime minorité, en soutenant activement l'initiative de la JS 99% et toutes démarches allant dans le même sens ;
- Abandonner la course à la croissance au profit d'une dynamique durable ;
- Renforcer les moyens à disposition de la commission tripartite pour mieux contrôler le marché du travail.

2. L'adaptation de nos infrastructures à la transition écologique

La promotion de la transition écologique doit s'accompagner de mesures cohérentes qui encouragent une adaptation écologique de nos modes de vie. Si le patrimoine étatique doit s'aligner sur les exigences en matière de durabilité, il est indispensable d'inciter les individus

à adopter de nouvelles habitudes en limitant leurs frais supplémentaires. La mobilité individuelle doit être remplacée par une mobilité durable et des infrastructures de transports efficaces et à la portée de tous, en particulier des plus précaires.

Concrètement, le PSN s'engage à :

- Assurer l'exemplarité de l'État en matière écologique, notamment en accroissant l'efficacité énergétique des bâtiments, en accélérant l'étude systématique de leurs capacités de production énergétique, en optimisant l'impact écologique des déplacements professionnels de ses collaboratrices et collaborateurs et dans l'acquisition de biens et services ;
- Subventionner, soutenir et faciliter les démarches en faveur de la production individuelle d'énergies renouvelables ;
- Rendre les transports publics accessibles par la gratuité sur les abonnements aux jeunes et aux personnes âgées ;
- Rendre le partage de l'espace public plus favorable aux déplacements autrement qu'en voiture et par l'articulation des politiques d'aménagement d'urbanisme et de transport, pour rapprocher les logements des lieux d'activité professionnelles et de loisirs ;
- Encourager l'installation de station d'approvisionnement de combustible écologique pour une optimisation de la flotte de véhicules et pouvoir se passer au plus tôt de véhicules individuels consommant des énergies fossiles ;
- Encourager l'évolution des pratiques et le comportement vers des modes de transports plus écologique, comme les transports en commun, le vélo et même la marche ;
- Augmenter et étendre les cadences de journée des bus – et donc la capacité du réseau – afin d'en faire une véritable alternative au transport individuel ;
- Reconvertir en bio tous les domaines agricoles de l'État d'ici 2030 ;
- Abandonner les énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments propriété de l'État d'ici 2030 ;
- Agir pour une réduction de l'éclairage public et privé (vitrines de supermarchés, etc.) ;

- Accélérer la réalisation des pistes cyclables communales et cantonales sur la base du Plan directeur de mobilité douce qui s'inscrit dans la stratégie multimodale Neuchâtel Mobilité 2030 ;
- Remplacer les véhicules consommant des énergies fossiles dans les transports publics cantonaux et dans le parc des véhicules de l'État par des véhicules électriques ou à hydrogène d'ici 2030.

3. Un aménagement du territoire respectant les critères de durabilité environnementale et sociale

La durabilité, à l'instar de l'aménagement du territoire, implique de réfléchir à l'impact de nos modes de vie sur l'espace et le temps. Il est primordial de considérer notre patrimoine bâti afin d'éviter toute frénésie de construction inutile. De même, le lien social doit être au cœur de notre rapport à notre environnement direct. Que ce soit à travers la mixité intergénérationnelle ou le développement d'appartements garantissant une autonomie aux seniors, notre approche du logement doit être repensée.

Le PSN s'engage pour :

- Garantir la mixité sociale et poursuivre les efforts pour limiter le mitage du territoire en encourageant la valorisation du patrimoine bâti existant ;
- Créer une coopérative de logements d'utilité publique du PSN ;
- Soutenir le développement des appartements encadrés et abordables, répartis équitablement entre les régions ;
- Défendre des mécanismes incitatifs pour le développement des appartements avec encadrement dans les communes ;
- Faciliter l'usage d'énergies renouvelables et les économies d'énergie en adaptant les règlements d'urbanisme (par exemple lors de la pose de panneaux solaires) ;
- Renforcer notre tissu et notre savoir-faire industriels ;
- Inclure aux plans sectoriels et aux projets urbanistiques la création d'ilots de fraîcheur, qui seront hélas fort utiles face au réchauffement climatique ;
- Renforcer la cohésion cantonale en impliquant l'ensemble du canton dans une dynamique de développement tout en reconnaissant les caractéristiques de chaque région et en mettant en valeur à leur complémentarité.